



Conseil de Développement Durable



BILAN DU MANDAT 2021 - 2026

Mars 2026

SOMMAIRE

1

RENOUVELLEMENT ET INSTALLATION

2

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

3

RETROSPECTIVE DU MANDAT

4

TRAVAUX ET PRODUCTIONS

En application de l'article L. 5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales, introduit par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, la Métropole Rouen Normandie a l'obligation d'instaurer et de consulter un conseil de développement réunissant des représentants des sphères économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques, environnementales et associatives de son territoire.

Cette instance constitue un espace de dialogue et de réflexion destiné à associer la société civile aux orientations stratégiques de la Métropole. Ce conseil rassemble les acteurs locaux et joue le rôle d'interface entre l'institution métropolitaine et la société civile. Il offre un lieu d'expertise citoyenne et de débat sur les enjeux métropolitains, contribuant ainsi à enrichir les politiques publiques et à renforcer la participation du territoire dans son ensemble.

Même si l'intercommunalité rouennaise dispose depuis plus de 20 ans d'un Conseil de Développement, celui-ci a pris une place et une structuration de plus en plus importante au fil des années.

Le mandat 2021-2026, a vu son organisation et ses ambitions profondément évoluer.

Renouvellement et installation



Le renouvellement en 2021

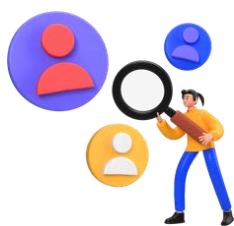
Les modalités de renouvellement

Le 9 novembre 2020, le Conseil métropolitain a confié à la 12^e commission d'élus·es, en charge de la démocratie participative et de la coconstruction citoyenne, la définition de la nouvelle organisation du Conseil de développement. Un travail participatif a alors été engagé, incluant la constitution d'un groupe de travail dédié à l'évaluation du mandat précédent.

La création du Conseil de développement renouvelé a été actée par délibération du 17 mai 2021.

Cette instance consultative évolue:

- précédemment appelée "conseil consultatif de développement", elle est rebaptisée : « **Conseil de développement durable** ».
- ses membres sont des **structures acteurs du territoire** représentées par un **binôme paritaire**
- Le **comité des partenaires de la mobilité (CPM)**, instance obligatoire conformément à l'article 15 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et le **Comité d'évaluation de la transition écologique (CETE)** sont intégrés au sein du CDD.



L'appel à candidature

Du 5 juillet au 6 septembre 2021, la Métropole a lancé un appel à candidatures visant à mobiliser les acteurs de la société civile.

Il était ouvert auprès de diverses structures préalablement identifiées en raison de leur statut et dans un souci de représentativité des différents acteurs du territoire.

Il a ensuite été ouvert à toutes les structures volontaires, et leurs membres, participant à la vie du territoire et souhaitant prendre part à l'élaboration des politiques publiques locales.

Conditions de candidature de la structure :

- Exercer ses activités sur le territoire métropolitain,
- Proposer deux représentant·es : un homme/une femme,
- Ne pas être conseillers communautaires ou métropolitains



Le CDD a été officiellement installé le 25 novembre 2021.

Composition du CDD à sa création

Pour se conformer aux obligations légales de représentativité des différents acteurs des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs présents sur le territoire, une répartition a été organisée en trois collèges réunissant les acteurs associatifs, les organismes publics et assimilés et les acteurs économiques, organisations socio-professionnelles et syndicales.

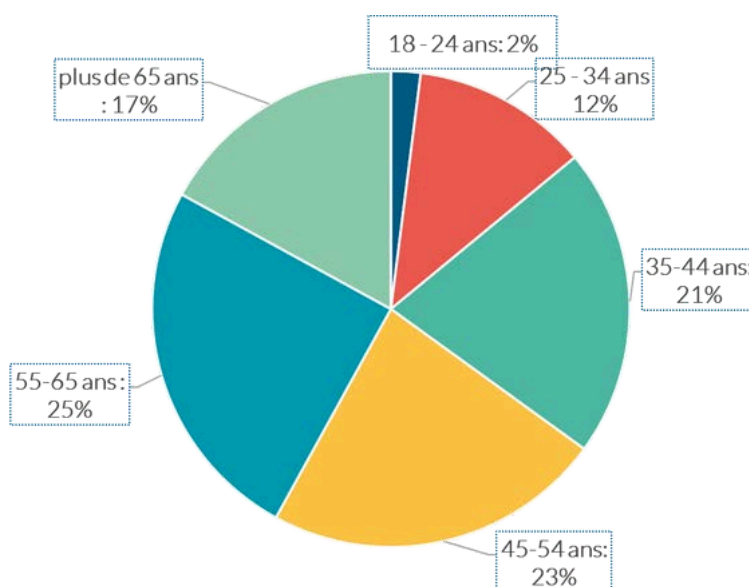
- 14 acteurs institutionnels, organismes publics et assimilés
- 35 acteurs associatifs, initiatives citoyennes, collectifs
- 36 acteurs économiques, organisations socio-professionnelles et syndicales
- 6 personnalités qualifiées (3 femmes / 3 hommes)



78 Femmes – 80 Hommes



Répartition des membres selon l'âge



**24 communes sur 71 sont représentées
(1/3 de membres est rouennais)**



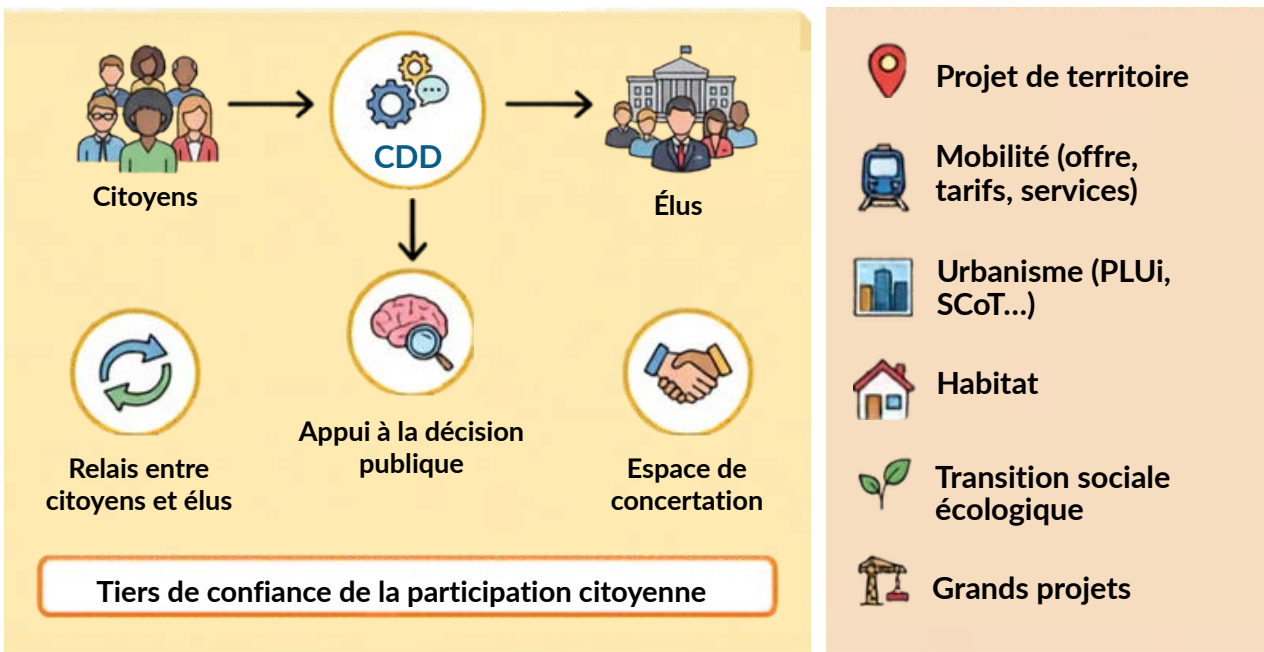
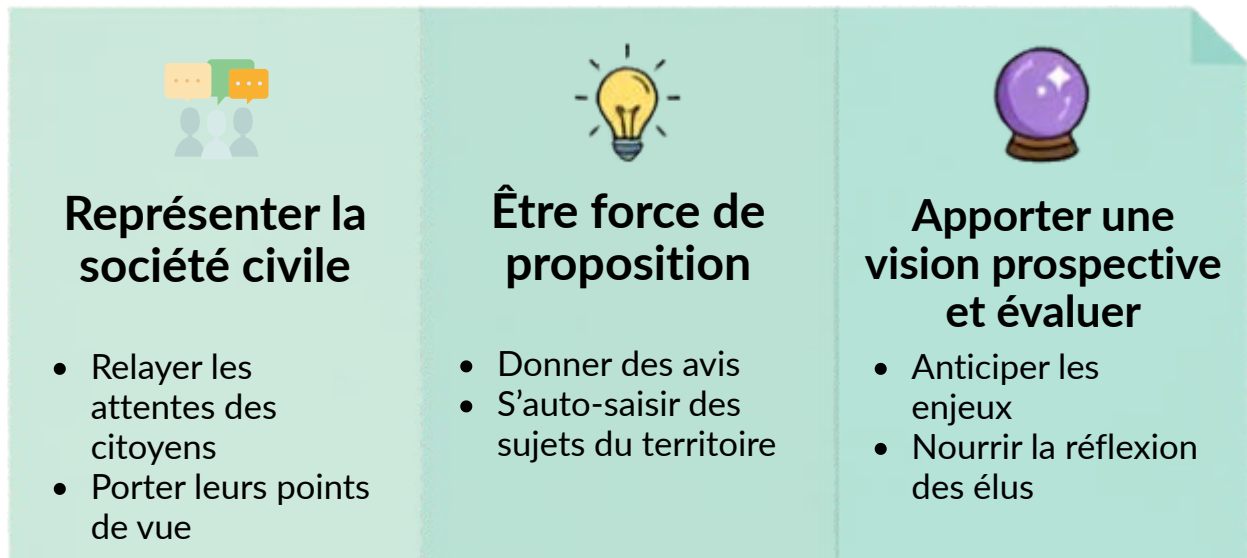
Intégration des membres du comité citoyen au CPM






D'une part, l'article 141 de la loi Climat et Résilience impose l'intégration d'habitants tirés au sort au sein des comités des partenaires mobilité.

D'autre part, la Métropole a créé en 2021 un comité citoyen chargé de contribuer à l'élaboration de son Plan de mobilité (PDM). Parmi ses préconisations figurait la volonté de rester associé à la fois à l'élaboration et à la mise en œuvre du PDM.

Une solution a ainsi été trouvée permettant à la fois de se conformer à la loi et de répondre favorablement à cette demande : quatre membres du comité citoyen, tirés au sort après appel à candidatures et constitués en deux binômes femme/homme, ont été intégrés au Comité des partenaires mobilité à la suite du vote de l'assemblée plénière de juin 2022.

Le Conseil de Développement Durable : un acteur clé pour penser et enrichir les politiques territoriales



-  Analyse des enjeux du territoire
-  Co-construction avec la Métropole
-  Production d'avis et préconisations
-  Dialogue avec les élus
-  Évaluation et suivi des politiques publiques

-  Instance consultative pérenne
-  Cadre légal (CGCT - L5211-10-1)
-  Interlocuteur privilégié des élus

Les valeurs du Conseil de développement durable

Concertation – Dialogue – Expertise citoyenne – Engagement territorial

Le CDD, c'est...



Une instance de concertation et de consultation qui:

- Favorise la **rencontre**, le **dialogue**, le débat
- Fait **circuler** idées, points de vue, propositions
- Met en lumière l'**expérience** d'acteurs variés

Objectif : éclairer la décision publique



Un collectif d'acteurs engagés qui sont:

- Représentants des forces vives du territoire
- Impliqués dans le suivi et l'évaluation des politiques métropolitaines
- Complémentaires des élus : un partenaire citoyen
- Apolitiques et indépendants

Engagement • Diversité • Territoire

« Une belle persévérance dans un but commun, aller vers un mieux vivre ensemble en sollicitant toutes les sphères de la société métropolitaine. »

“Des réflexions constructives à partir d'une démarche transversale qui peuvent amener à des conclusions originales, base des préconisations à affirmer. »

“La pluralité des compétences, la diversité des avis dans l'indépendance permettent l'innovation. »

Indépendance

Efficacité

Bénévole

Transitions

Transparence

Utilité

Convictions

Bienveillance

Pluralité

Transversalité

Faire société

Egalité,

Neutralité

Solidarité

Parité,

Engagement

diversité

La valeur ajoutée de l'expertise citoyenne:

- Des expertises croisées
- Des propositions concrètes
- Une co-construction et une validation collective
- Une démarche constructive et objective

Organisation et Fonctionnement



**Comité
des Partenaires
Mobilité**



**Comité
d'Évaluation
de la Transition
Sociale Écologique**



**Comité
Changement Climatique
et Aménagement du Territoire**



**Comité
du numérique**

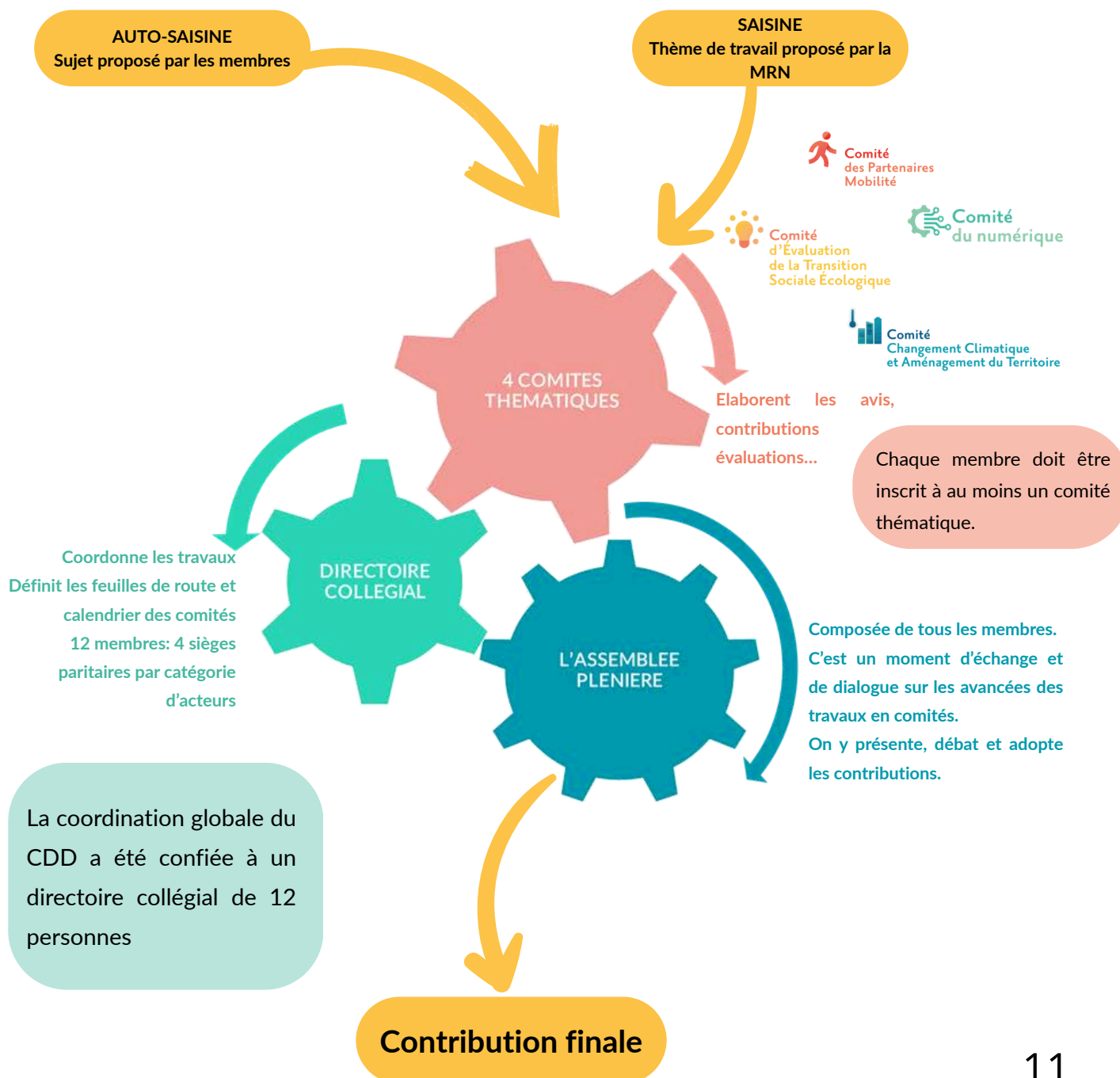
Les instances et leur fonctionnement

La Métropole veille à ce que les conditions nécessaires au bon exercice des missions du Conseil de Développement Durable (CDD) soient réunies et garantit le cadre des échanges avec celui-ci, tout en respectant son autonomie d'organisation. Dans ce cadre, les membres du CDD se sont réunis à plusieurs reprises entre septembre et novembre 2021 afin de définir leur mode de fonctionnement.

Le CDD est organisé autour de deux instances d'action :

- Les assemblées plénières
- Les comités thématiques.

Les contributions, avis et recommandations du CDD sont élaborés au sein de comités thématiques et validés en séance plénière.



Le règlement intérieur

Avant l'installation officielle du CDD, ses membres ont défini leurs modalités d'organisation lors de trois séances dédiées. Le règlement intérieur issu de ces travaux a été soumis à un vote en ligne du 10 au 16 novembre 2021 (77 votants : 40 femmes et 37 hommes).

Révisé en juin 2023, il précise la composition, la gouvernance et le fonctionnement du CDD, ses missions consultatives, l'organisation des travaux et des assemblées, ainsi que ses principes structurants : parité, équilibre territorial, consensus, assiduité et valeurs communes. Il encadre également la participation des membres, la production des travaux, dont le rapport annuel, les moyens mis à disposition par la Métropole et les modalités d'évolution du règlement.

Engagement des membres et fonctionnement des binômes

Les futur-es membres doivent adhérer aux valeurs communes de liberté d'expression, de respect mutuel, d'éthique du débat et de recherche de l'intérêt général.

En devenant membres, il.elle.s s'engagent à :

- Participer régulièrement aux activités du Conseil de Développement Durable;
- A s'inscrire à au moins un comité thématique ;
- Participer de manière active aux temps de travail et de débat dans un esprit d'ouverture ;
- S'intéresser et s'investir y compris au-delà des thématiques de l'organisation qu'elles représentent ;
- Relayer régulièrement l'actualité et les travaux du Conseil auprès de leur organisation et de leur réseau ;
- Respecter les règles de fonctionnement du Conseil de Développement Durable.

Souplesse de participation de la structure:

- Elle est totalement libre pour désigner et modifier son binôme paritaire.
- Elle a également la possibilité de se faire représenter ponctuellement par d'autres personnes de son organisation suivant les sujets, les disponibilités. Il suffit de prévenir en amont.
- Le binôme s'organise comme il souhaite pour fonctionner et pour assurer sa présence à au moins un comité (par exemple: désignation d'un titulaire et d'un suppléant ou chaque membre choisi les comités auxquels il souhaite participer indépendamment de l'autre.
- L'important c'est d'être présent et de participer

Les comités thématiques



Comité des Partenaires Mobilité

Créé en application de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et intégré au CDD à la demande des élus, le comité des partenaires de la mobilité (CPM) a contribué à l'élaboration et au suivi du Plan de mobilité de la Métropole (PDM). Il a également élaboré projet de tarification solidaire repris par les élus métropolitains pour mise en œuvre.

La loi stipule qu'il doit également être consulté sur les évolutions majeures de l'offre de mobilité et de la politique tarifaire, la qualité de service et l'information des usager-es, ainsi que sur toute création ou évolution du versement mobilité.

COORDINATION



Emanuèle BERNAL - CFE CGC



Gaetan DUBOIS - CFE CGC

ORGANISATION

- 1 réunion par mois le jeudi
- 75 membres



Comité d'Évaluation de la Transition Sociale Écologique

Dans le prolongement de la dynamique engagée pour la COP21 locale, la Métropole a créé fin 2019 un Conseil d'Évaluation de la Transition Écologique (CETE), associant des acteurs de la société civile afin d'évaluer l'efficacité des politiques métropolitaines de transition écologique. Actif entre 2019 et 2021, ce conseil a travaillé sur les méthodes d'évaluation et mené une évaluation ex ante autour de trois thématiques : mobilité, résilience et utilité sociétale. En 2021, lors de la mise en place du nouveau CDD, ce dispositif a été renouvelé et y intégré sous la forme d'un Comité d'Évaluation de la Transition Sociale-Écologique (CETSE).

COORDINATION



Réjane TANGUY - Zero déchet



Lucien BOLOTTE - SEMRI

ORGANISATION

- 1 réunion par mois le lundi
- 44 membres

COORDINATION



Nathalie BUISSON - SNCF



Flavién MOUSSET - La Luciline s'active

ORGANISATION

- 1 réunion par trimestre le mardi
- 16 membres

Le numérique est désormais présent dans tous les aspects de la vie quotidienne. Il a profondément transformé le territoire et a parfois été perçu comme une réponse aux enjeux contemporains des villes.

Toutefois, il apparaît aujourd'hui indispensable d'en encadrer son développement afin d'instaurer une véritable relation de confiance. Dans ce contexte, la Métropole a souhaité associer le CDD à sa réflexion pour construire un numérique plus sobre, plus inclusif, plus éthique et plus responsable, et ainsi porter un projet de transformation numérique du territoire résolument humaniste.



Comité Changement Climatique et Aménagement du Territoire

COORDINATION



Annie JEANNE - CAF



Pierre-Emanuel BRUNET - Rouen Respîre

ORGANISATION

- 1 réunion par mois le jeudi
- 72 membres

La gouvernance collégiale du directoire

La gouvernance du Conseil de développement durable a été assurée par un directoire collégial et paritaire composé de 12 membres, représentant les trois collèges du CDD.

Le directoire :

- Coordonne les travaux
- Garantit le bon fonctionnement du conseil de développement
- Définit les orientations
- Représente le CDD à l'extérieur et dans de nombreux événements

Le directoire s'est réuni 29 fois entre 2021 et 2026.

Ses valeurs: expérience citoyenne, liberté, indépendance, bienveillance, transparence, neutralité, responsabilité, inclusion, solidarité, respect.

Les membres du directoire en mars 2026

 **LE DIRECTOIRE**

Acteurs institutionnels, organismes publics et assimilés

 Josette Cheval Rouen Tourisme	 Annie Jeanne CAF	 Lucien Bollotte SEMRI	
---	--	---	--

Acteurs associatifs, initiatives citoyennes, collectifs

 Danielle Colombel Education et Formation	 Réjane Tanguy Zéro Déchet Rouen	 Pierre-Emmanuel Brunet Rouen Respire	 Flavien Mousset La Luciline S'active
--	---	--	---

Acteurs économiques, organisations socio-professionnelles et syndicales

 Gwenaëlle Mebarki Transdev	 Nathalie BUISSON SNCF	 Gaétan Dubois CFE-CGC	 Samuel Neufville FNTR
--	---	---	--

Les anciens membres du directoire



Eric DE FALCO
UNAPL



Christelle OGHIA
VE2A

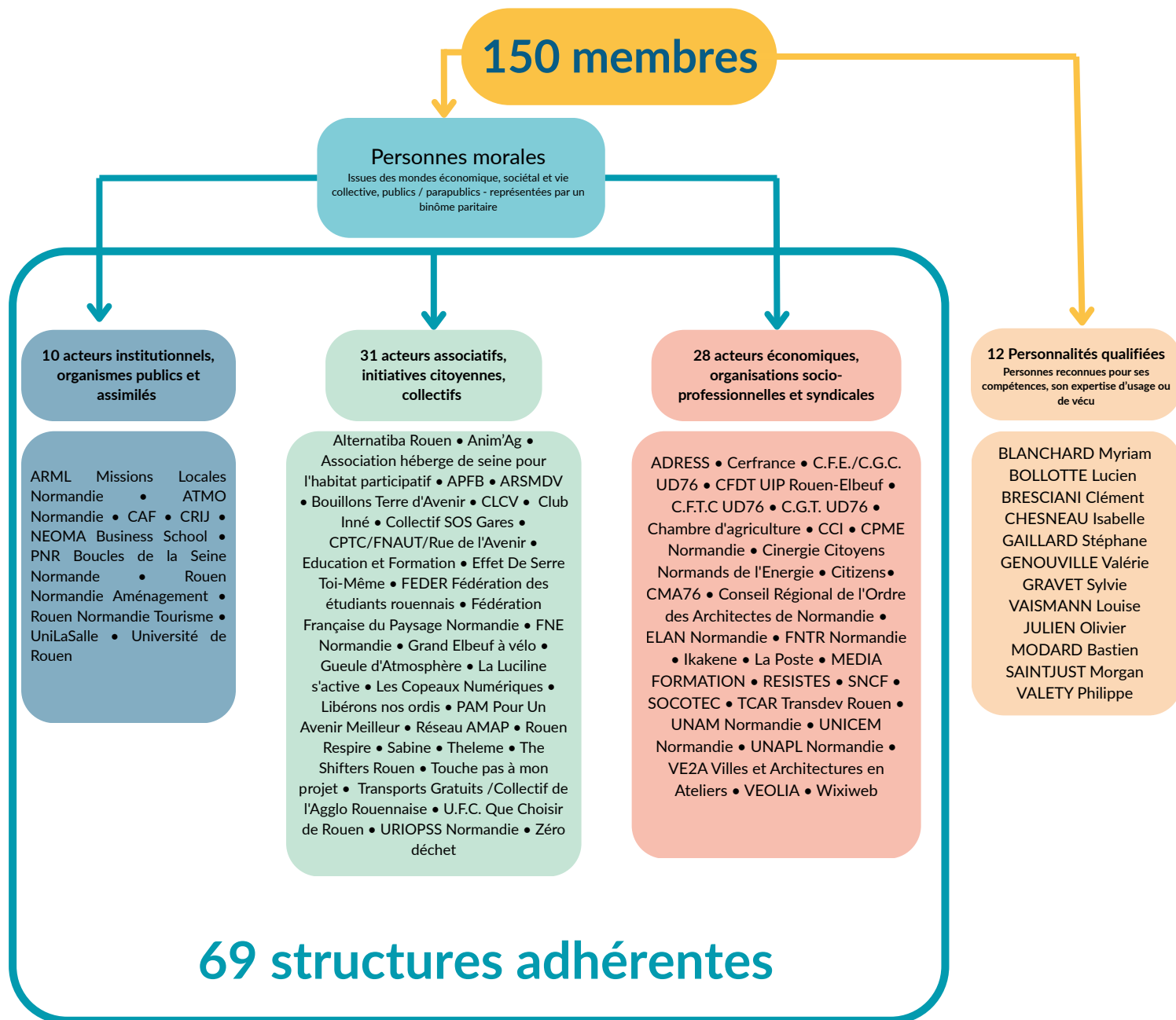


Caroline DEGRAVE
Les Copeaux Numériques



Sophie Courtois
Resistes

Composition du CDD en janvier 2026



PARITE
74 femmes - 76 hommes

Les moyens mis à disposition

Des moyens humains



Claire Montay a été recrutée à temps complet au sein du service Participation et citoyenneté en mai 2022 pour animer et coordonner les activités du CDD et de ses comités thématiques, mission qu'elle conduit avec un engagement constant et un professionnalisme reconnu.

6 731 heures réalisées entre 2021 et 2026 par les agents Métropole pour le CDD

Une page pour le CDD sur le site Internet Jeparticipe



la CDDthèque

Une plateforme permettant l'accès sécurisé à tous les documents de travail (supports de présentation, rapports, comptes-rendus, etc).

Une charte graphique dédiée



Adhésion à la coordination nationale des Conseils de Développement



La Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD) est un espace d'échange et de réflexion dédié aux bénévoles et équipes d'appui des conseils de développement. Ses missions : partager les expériences, fournir ressources et méthodes, accompagner la montée en compétences, valoriser et mutualiser les travaux des conseils de développement, et formuler des propositions pour les réflexions nationales.

RETROSPECTIVE DU MANDAT



L'activité du CDD en chiffres



5 900 heures bénévoles
2510 participations
160 réunions de travail
16 participants en moyenne
et plus 30 sujets traités

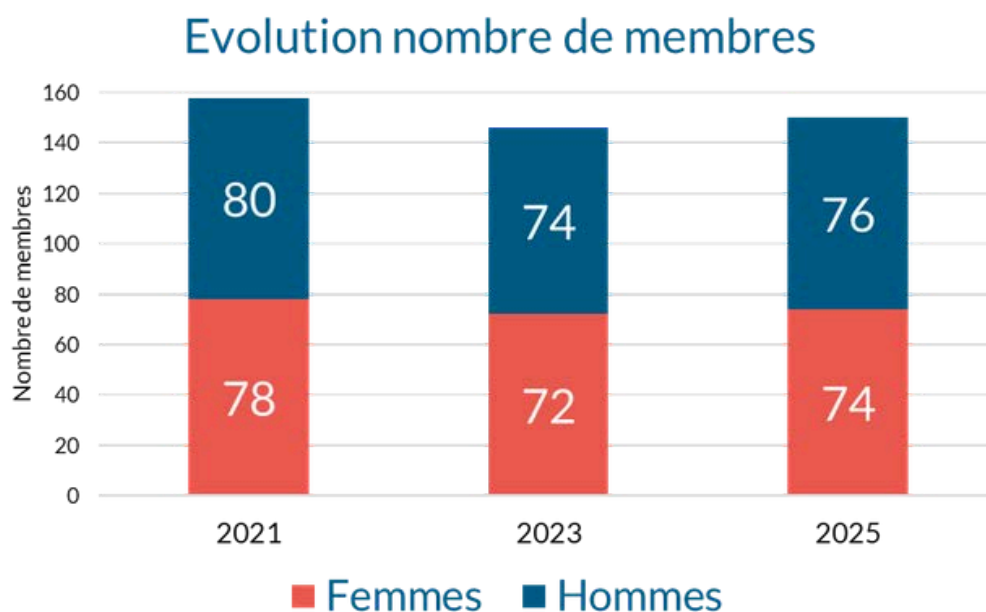


La parité en chiffres

La parité en nombre d'inscrits et de présence... mais pas encore en temps de parole



Présence féminine aux séances: 50%
Interventions féminines: 41%
Temps parole des femmes: 35%



Vue d'ensemble des événements internes

JUILLET
2021

Appel à candidature

NOVEMBRE
2021

1ère Plénière
d'installation



21 JUIN
2022

2ème plénière

Présentation de la contribution du
CPM au Plan de Mobilité



NOVEMBRE
2022

Fresque du climat



21 SEPTEMBRE
2023

Atelier 2 Tonnes



6 AVRIL
2023

3ème plénière

- Contribution du CCCAT au projet Flaubert
- Candidature à Capitale Européenne de la Culture
- Projet d'élaboration SCot-AEC



13 FÉVRIER
2024

4ème plénière

- Scénarios de tarification solidaire du CPM
- Avis du CETSE sur le bilan à mi-parcours du PCAET



7 MAI 2024

Conférence Arnaud
Brennetot



4 NOVEMBRE
2024

5ème plénière

Débat sur la sobriété hereuse



24 NOVEMBRE
2025

8ème plénière

Présentation de l'indicateur de la qualité
écologique du territoire élaboré par le
CETSE



2 OCTOBRE
2025

7ème plénière

Table ronde sur la préservation de la
ressource en eau



10 MARS
2025

6ème plénière

- Contribution du CCCAT au ZAN
- Contribution du CDN au numérique responsable



13 FÉVRIER
2026

9ème plénière

Présentation du bilan du mandat





Zoom sur les tables rondes organisées

Le directoire a souhaité proposer de nouveaux temps collectifs conviviaux, sous la forme de débats et tables rondes thématiques, afin de diversifier les formats d'échanges, de décloisonner les travaux des comités et traiter des sujets transversaux.

Le 5 novembre 2024, un apéro-débat consacré à la sobriété heureuse a été ainsi organisé. Cette rencontre conviviale a permis de renforcer l'interconnaissance, de nourrir les échanges et de favoriser l'expression de chacun.

- Présentation par l'association Effet de serre toi-même des enjeux liés au réchauffement climatique
- Un débat animé par Réjane Tanguy et Pierre-Emmanuel Brunet



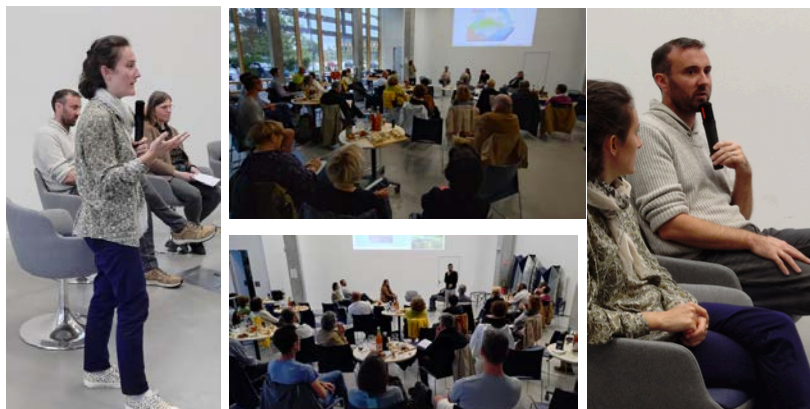
"L'éco-anxiété n'est pas une maladie en soi, c'est une réaction normale."

"C'est la qualité des débats démocratiques comme ce soir qui permettra d'avancer."

"Nous devons tous nous remettre en cause et nous séparer des idées préconçues"

Le 2 octobre 2025, le CDD a accueilli 3 intervenants pour informer et débattre sur la préservation de la ressources en eau.

Les deux co-organisateur, Francis BIA et Réjane TANGUY ont insisté sur la nécessité de passer à l'action en intégrant l'hydrologie régénérative dans les politiques publiques et les pratiques locales.



Vue d'ensemble des événements externes

JUIN 2022

Participation à l'étude sur les risques industriels

SEPTEMBRE 2022

Conseil de défense énergétique de la Métropole

NOVEMBRE 2022

CNCD
Rencontres CESE/CESER/CODEV

2^{EME} + 3^{EME} TRIMESTRE 2023

Participation au projet européen PHOENIX



Communauté des Conventions Citoyennes

JUIN 2023

Rencontres européennes de la participation à Rouen



1^{ER} SEMESTRE 2023

Participation à la candidature de Capitale européenne de la culture



NOVEMBRE 2023

14^{ème} rencontres nationales des conseils de développement



NOVEMBRE 2024

Journée nationale des Conseils de développement



1^{ER} SEMESTRE 2025

Participation aux travaux du CESE sur l'évaluation des politiques publiques environnementales



SEPTEMBRE 2025

Signature de l'accord de Rouen pour le climat#2



AVRIL 2025

Comité local de promotion du train



AVRIL 2025

"Mouillez-vous pour la Seine"



SEPTEMBRE 2025

15^{ème} rencontres nationales des conseils de développement





La communication

- 1 page web dédiée
- 31 newsletters mensuelles
- 37 posts sur les réseaux sociaux
- 1 article dans le Mag'



Les rapports d'activités

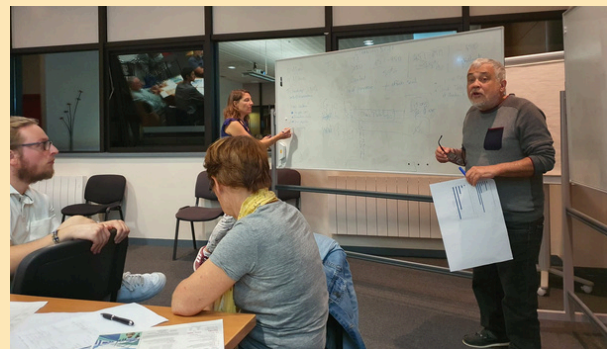
Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil de Développement Durable établit un rapport d'activités, qui est ensuite examiné et débattu en Conseil métropolitain.

Dans ce cadre, le CDD a produit trois rapports d'activités au cours de son mandat :

- Rapport d'activités 2021-2022 présenté lors du Conseil métropolitain du 18 décembre 2023
- Rapport d'activités 2023 présenté lors du Conseil métropolitain du 17 juin 2024
- Rapport d'activités 2024-2025 présenté lors du Conseil métropolitain du 9 février 2026



Travaux et productions



11 contributions aux politiques métropolitaines



Comité des Partenaires Mobilité



Contribution à l'élaboration du Plan de Mobilité
Juin 2022




Comité Changement Climatique et Aménagement du Territoire



Contribution au projet de quartier Flaubert sous le prisme "santé bien-être" Les enjeux du Bien vivre
Mars 2023




Comité des Partenaires Mobilité



Proposition de tarification solidaire dans les transports en commun
Octobre 2023




Comité d'Évaluation de la Transition Sociale Écologique



Contribution du CETSE sur le bilan à mi-parcours du PCAET
Octobre 2023




Comité des Partenaires Mobilité



Avis sur le Plan de Mobilité 2035 soumis à enquête publique
Février 2024




Comité Changement Climatique et Aménagement du Territoire



Contribution au projet d'aménagement Stratégique du SCOT-AEC
Octobre 2024




Comité du numérique



Contribution à la feuille de route numérique responsable de la Métropole Rouen Normandie
Novembre 2024




Comité des Partenaires Mobilité



Contribution au projet de SERM
Synthèse des propositions formulées lors de l'étude de faisabilité entre juin 2022 et juin 2024




Comité des Partenaires Mobilité



Avis du CPM sur l'étude d'autopartage dans le périurbain
Synthèse des propositions formulées lors de la séance du 11 décembre 2023




Comité du numérique



Contribution du comité du numérique à la définition d'une feuille de route sur l'IA
Décembre 2025




Comité d'Évaluation de la Transition Sociale Écologique



Estimer la qualité écologique autrement : un indicateur né du dialogue entre expertise et participation
Contribution du CCD à l'élaboration de l'indicateur de qualité écologique des territoires (Lunp-rnorm / éhngq123)

Avril 2026





Comité des Partenaires Mobilité

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) exige la création d'un comité des partenaires de la mobilité (article 15) qui doit être associé à l'étude de :

- toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire
- la qualité de service et l'information à destination des usager-es
- toute instauration ou évolution du taux de versement mobilité destiné au financement des services de mobilité de la Métropole

Depuis 2021, la Métropole a fait le choix d'intégrer ce comité au sein du CDD, dans une volonté d'**harmoniser les démarches** de participation citoyenne et de **mutualiser** les sollicitations adressées à la société civile.

La qualité des contributions et des travaux réalisés a conduit à faire évoluer le rôle du comité des partenaires de la mobilité (CPM), qui s'est affirmé comme une instance de concertation majeure sur les enjeux de mobilité, au-delà de son caractère réglementaire.

38 Réunions
10 Sujets traités
5 Contributions

Stationnement
SERM
Recomposition réseau
Vélo
Tarification solidaire
Train Usagers
Autopartage
Gratuité Logistique urbaine
Mobilité inclusive

Obligation réglementaire



Instance de concertation privilégiée

- **2 contributions au Plan de Mobilité (PDM) 2035** : Avis lors de l'élaboration (juin 2022) et pendant l'enquête publique (février 2024) en tant que PPA.
- **Proposition de tarification solidaire dans les transports en commun** (octobre 2023)
- **Contribution au projet de SERM** (juin 2025)
- **Avis sur l'étude d'autopartage dans le périurbain** (janvier 2026)



Zoom sur les contributions au Plan de Mobilité 2035

Le CPM a contribué une première fois en **juin 2022** à l'élaboration du Plan de Mobilité de la Métropole.

Il a proposé une **mobilité plus inclusive et solidaire**, une tarification basée sur les ressources, le développement d'une offre multimodale, et l'usage du **stationnement comme levier de report modal**. Il a insisté sur l'accompagnement des publics fragiles et la réduction de la place de la voiture avec les propositions suivantes :



Pour une mobilité inclusive et solidaire

- Mettre en place la tarification solidaire
- Développer l'offre multimodale
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement à la mobilité



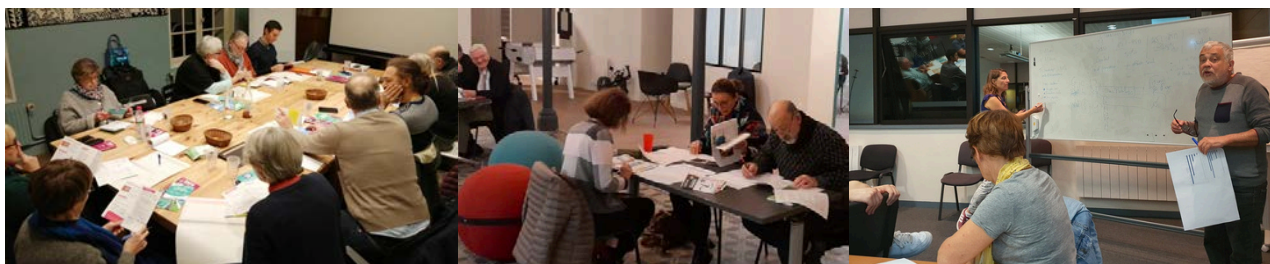
Le stationnement comme levier de report modal)

- Déporter le stationnement avec les parkings relais (P+R)
- Agir sur le stationnement en surface sur l'espace public
- Agir sur le stationnement privé (entreprises)

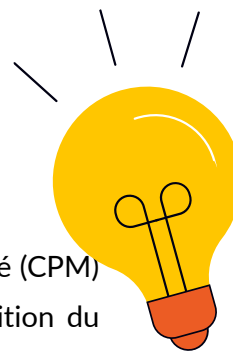
Le CPM a ensuite été **désigné Personne Publique Associée (PPA) lors de l'enquête publique** sur le Plan de Mobilité 2035.

Il a émis un **avis globalement favorable** au PDM 2035, saluant ses ambitions en matière de report modal et de développement des mobilités actives.

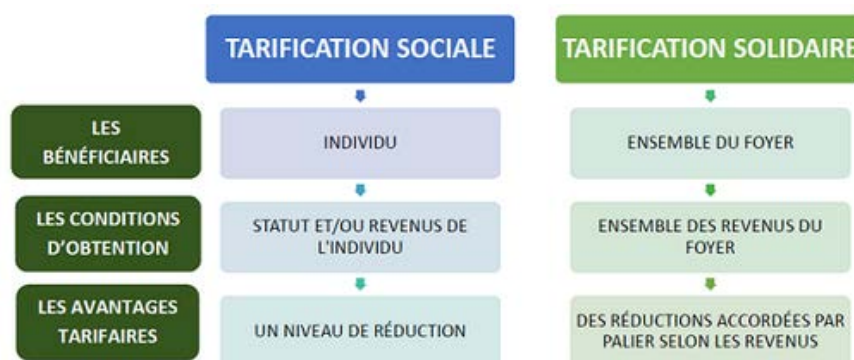
Toutefois, il **regrette un manque d'engagements concrets**. Il appelle à des actions plus ambitieuses pour réduire la place de la voiture, renforcer les mobilités actives, améliorer les transports en commun, et intégrer davantage les enjeux du périurbain, du fret ferroviaire et de l'innovation.



Zoom sur la proposition de tarification solidaire dans les transports en commun



Dans sa contribution au Plan de mobilité, le Comité des partenaires mobilité (CPM) a proposé une tarification solidaire fondée sur les revenus et la composition du foyer, plutôt que sur des catégories d'usagers. Jugée plus équitable et inclusive, cette tarification a été privilégiée en 2023 par rapport à la gratuité, afin de préserver les capacités de financement nécessaires à l'amélioration du réseau et au report modal. Le CPM souhaiterait toutefois étudier ultérieurement l'impact et la pertinence de la gratuité.



Source : Tour de France GART-UTP, Optimiser les ressources du transport public - La tarification solidaire, 26 mars 2015, Grenoble



Les grands principes retenus



1. Permettre à tous de se déplacer équitablement

La tarification solidaire n'a pas pour objectif premier d'augmenter la fréquentation, mais d'améliorer l'équité sociale, notamment en lien avec la ZFE.



2. Inclure tous les usagers (habitants ou non de la Métropole)

Ceci vise à réduire le trafic automobile à l'échelle du bassin de vie.



3. Gratuité pour certains publics prioritaires



0-11 ans



75+



publics empêchés



situations "hors cadre" :
titres distribués via les
associations

* Hors cadres: les personnes se trouvant en situation exceptionnelle, les bénéficiaires de protections temporaires (migrants, sans papiers...) des personnes en situation d'urgence (femmes victimes de violences conjugales quittant son foyer...), des personnes sans éléments administratifs (personne en rupture fiscale, non identifiables par le quotient familial...)



Conditions indispensables à la mise en œuvre

Le dispositif doit être accompagné d'un travail avec les structures sociales, d'une réévaluation annuelle, d'une extension à toutes les mobilités (ex. LoVélo) et d'un effort de communication important.



Les choix structurants pour la tarification



1. Fusion des tarifs (commerciaux, réduits, solidaires)

Les tarifs doivent être simples et lisibles par tous.



2. Priorité aux abonnements

Le CPM propose de fusionner toutes les gammes tarifaires et de privilégier les abonnements, mieux adaptés aux besoins quotidiens. Les titres à décompte actuels sont jugés insuffisants ou trop limitatifs (ex. carte Contact pour RSA). Maintien uniquement des titres classiques grand public (1 voyage, 10 voyages, 24h, groupe).



3. Une gamme large basée sur le quotient familial

- Gratuité pour les foyers avec QF < 450
- Plein tarif à partir de QF > 970
- Deux scénarios pour éviter les effets de seuil :
 - Scénario 1 : 10 tranches de QF
 - Scénario 2 : facturation au point de QF (1 point = 1 €/an au-dessus de 450 €), plus progressif



4. Catégories jeunes (12-26 ans)

Des tarifs attractifs avec 2 options : Les jeunes (12-26 ans) bénéficient d'un tarif dédié, combiné automatiquement avec le QF pour obtenir le meilleur prix: l'utilisateur paie le tarif le plus avantageux (entre QF et catégorie jeune).



La grille tarifaire proposée selon les deux scénarios

ABONNEMENTS

TITRES A DECOMPTE

0 - 11 ANS	12-26 ans QF > 970	TOUS PUBLICS 2 scénarios proposés détaillés après		75 ans et +	publics empêchés	hors cadre	
GRATUITE	180€/AN soit 15€/mois (tarif commercial actuel)	Quotient Familial - QF	tarifs associés	GRATUITE	GRATUITE pour l'accès au réseau "normal".	1 voyage	1,80 €
		QF < 450	0 €			10 voyages	15,30 €
		450 < QF > 970	tarif progressif par tranche ou point		Tarification "tous publics" pour l'accès au réseau handiastuce	In Cité	4,00 €
		QF > 970	520 € (tarif commercial actuel)			découverte 24h	5,70 €
						groupe	6,30 €
						365 jours démotorisation	gratuit



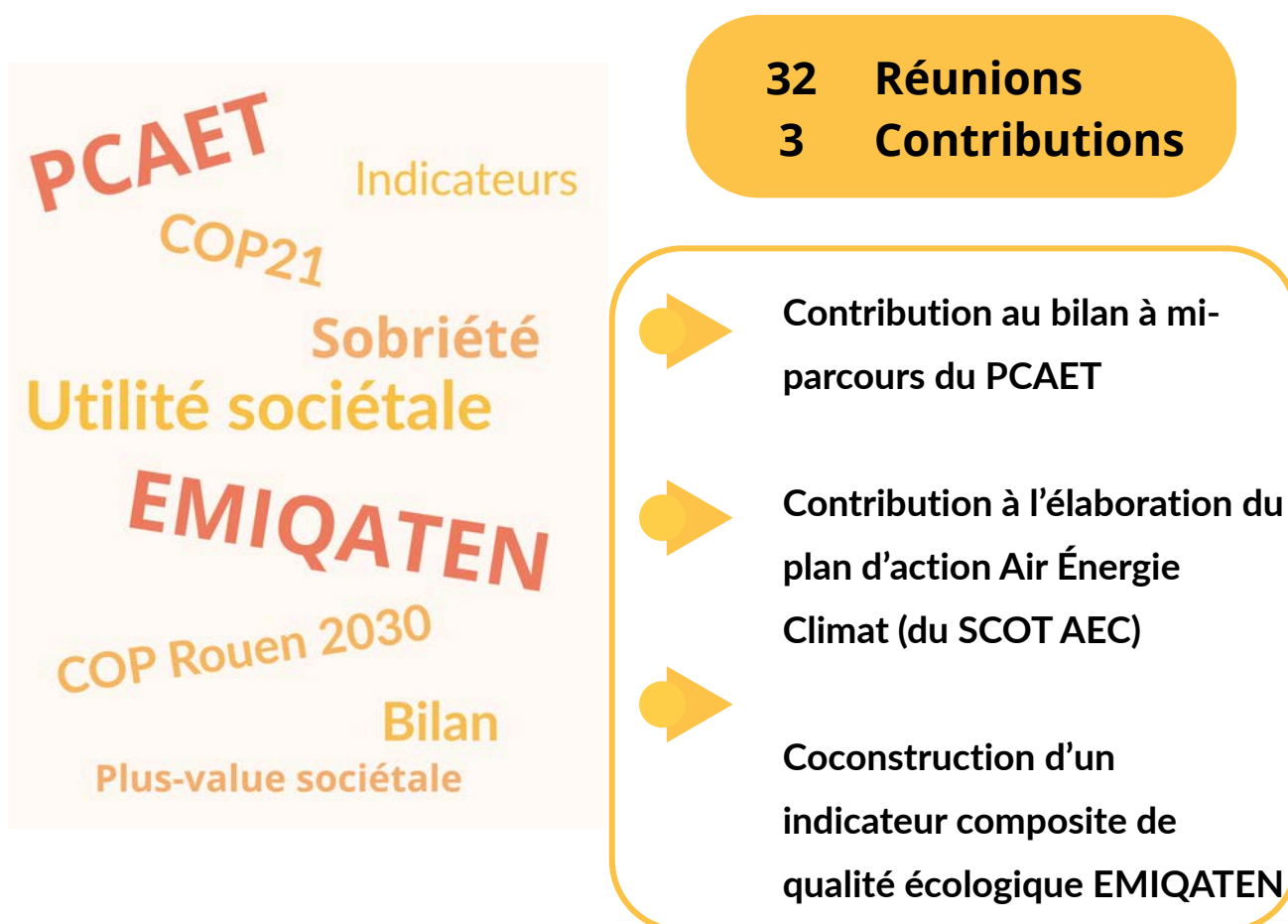
Comité d'Évaluation de la Transition Sociale Écologique

Le Conseil de Développement Durable est engagé depuis 2019 dans la dynamique territoriale de la COP21 locale, par le biais du CETE puis du CETSE qui a pour mission de contribuer à évaluer l'efficacité des politiques métropolitaines en matière de transition sociale écologique. Il s'est engagé à poursuivre cette démarche en signant en septembre 2025 l'Accord de Rouen pour le climat#2.

Parmi ses axes de travail, l'utilité sociétale occupe une place centrale, visant à mesurer les effets des politiques publiques sur la qualité de vie des habitants et la cohésion sociale.

Il a également collaboré avec la chaire d'excellence Économie de la QuAlité et ses Mesures (EQAM) de l'Université de Rouen pour coconstruire un indicateur de la qualité écologique du territoire.

Ces deux outils vont lui permettre d'avoir une base fiable pour les futures évaluations à mener.



L'évaluation de l'utilité sociétale des politiques publiques



Le CETSE définit l'utilité sociétale comme la capacité d'une politique publique à **améliorer le bien-être collectif et l'intérêt général**. Elle suppose qu'une politique publique ne peut être considérée comme légitime que si elle apporte une réelle **plus-value sociétale**, au-delà de sa seule efficacité ou efficience.

Cette évaluation **multidimensionnelle** et subjective analyse non seulement les **objectifs atteints**, mais aussi les **effets non intentionnels** (positifs ou négatifs), en intégrant des points de vue divers et des éléments non quantifiables.

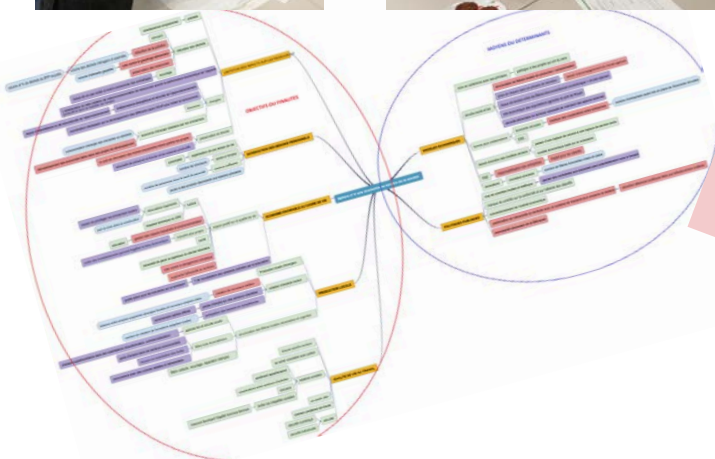
Pour cela, le CETSE s'appuie sur quatre sphères interdépendantes constitutives des déterminants d'une « **bonne société** » :

- Faire société : renforcement des liens sociaux, solidarité, engagement citoyen.
- Bien-être personnel : santé, sécurité, confort, reconnaissance.
- Économie au service de l'humain : développement économique durable et inclusif.
- Société en connexion avec la nature : préservation des écosystèmes, accès à la nature, respect des ressources.

L'approche proposée est **souple** et **systémique**, croisant thèmes et perspectives.

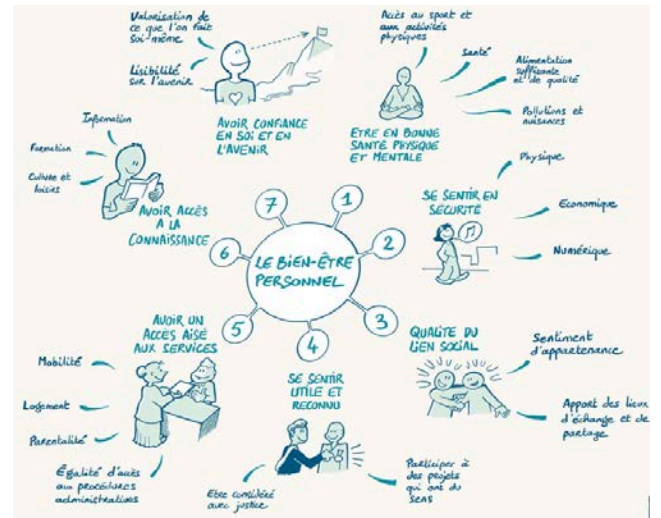
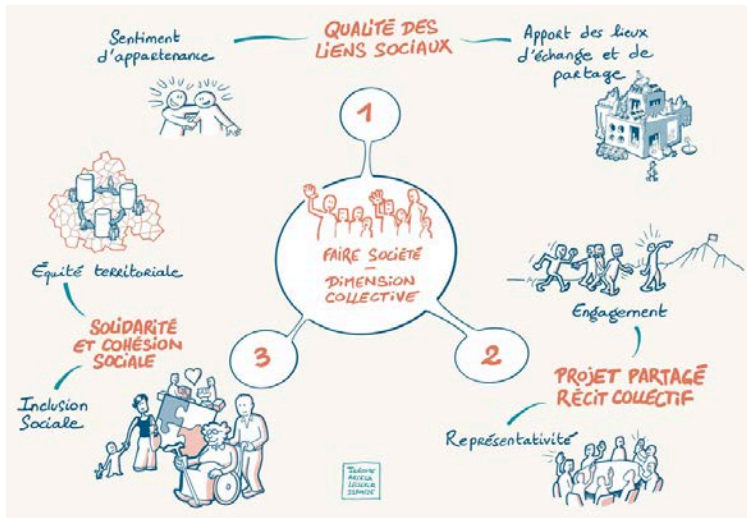
Elle souligne que la transition écologique doit aussi intégrer une **dimension humaine et sociale**, pour concrètement améliorer la qualité de vie.

Cette méthode, à la fois scientifique et participative, permet d'ajuster les politiques publiques en fonction de **leurs impacts réels**.

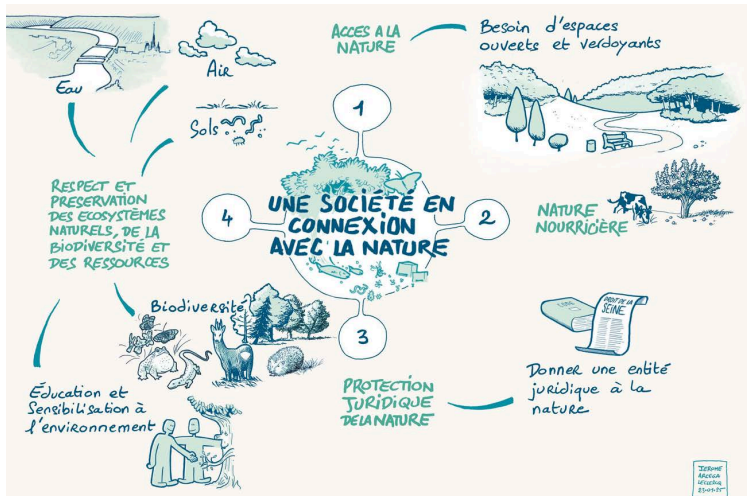
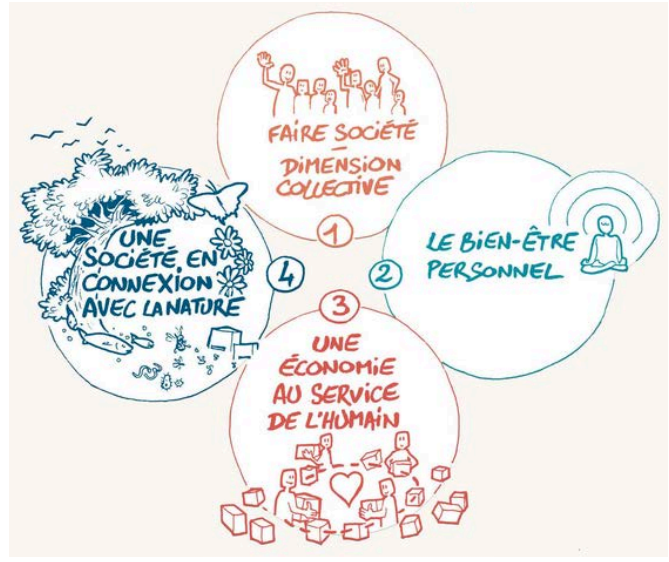


Sphère	Catégorie	Déterminants	Mises en œuvre
Sphère 2 : le bien-être personnel	1.1 Être en bonne santé physique et mentale	Accès à une bonne santé physique et mentale	Prévenir les maladies chroniques Accès à des services de soins Santé CE 2.2
	1.2 Se sentir en sécurité	Alimentation suffisante et de qualité Pollution et nuisances	Prévenir les maladies chroniques Accès à un système de soins Santé CE 2.2
	1.3 Qualité de son logement	Physique	Emploiement plus sain avec matériaux sains Environnement sécurisé Santé CE 2.2
	1.4 Se sentir utile et reconnu	Participer à des projets qui ont du sens	Services extérieurs (associations) Santé CE 2.2
Sphère 3 : le bien-être collectif	1.5 Accès aux services	Être considéré Être associé Participer à la prise de décision Participer à la prise de décision	Limites son impact sur la Terre Pratiques d'engagement pour le bien-être de soi-même et de la planète Pratiques d'engagement pour le bien-être de soi-même et de la planète
	1.6 Accès à la connaissance	Accès à la connaissance Accès à la connaissance Accès à la connaissance	Pratiques d'engagement pour le bien-être de soi-même et de la planète Pratiques d'engagement pour le bien-être de soi-même et de la planète
Sphère 4 : le bien-être de la société	1.7 Avoir confiance en soi et en l'avenir	Confiance en soi Confiance en soi Confiance en soi	Pratiques d'engagement pour le bien-être de soi-même et de la planète Pratiques d'engagement pour le bien-être de soi-même et de la planète
	1.8 Avoir confiance en les autres	Confiance en les autres Confiance en les autres Confiance en les autres	Pratiques d'engagement pour le bien-être de soi-même et de la planète Pratiques d'engagement pour le bien-être de soi-même et de la planète

Afin de rendre plus accessible sa démarche d'évaluation, le CETSE s'est appuyé sur un support dédié intégrant des outils de facilitation graphique.



OUTIL D'ÉVALUATION DE L'UTILITÉ SOCIÉTALE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE TRANSITION SOCIAL-ÉCOLOGIQUE



JEROME ARCEGA LECHEGA 23-07-25



Zoom sur l'avis du CETSE au bilan à mi-parcours du PCAET

Les membres du CETSE ont souhaité apporter un regard de terrain, décalé et transversal pour contribuer à l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

Leur travail a alterné présentations et ateliers collaboratifs autour de deux grandes questions :

1. La mobilisation des acteurs dans la COP21 métropolitaine : analyse de la valeur ajoutée de la Métropole dans la coordination, ainsi que la capacité de la démarche à intégrer une diversité d'acteurs représentatifs du territoire.
2. La trajectoire climatique de la Métropole (objectif 2°C) : évaluation de la cohérence et la pertinence des objectifs définis par la MRN, ainsi que la suffisance et l'articulation du programme d'actions pour contribuer réellement à limiter le réchauffement climatique sous les 2°C.

9 réunions de travail

11 auditions

1 an de travail alternant auditions bilan, présentations et ateliers

Le CETSE :

- S'est prononcé sur les 8 thématiques du PCAET
- A émis 169 propositions pour atteindre les objectifs fixés
- A réalisé des préconisations pour le futur SCoT-AEC

Perception globale sur les modalités de mise en œuvre du PCAET

Le CETSE félicite la Métropole pour les actions qui ont été mises en place sur une palette de sujets très divers. Il estime qu'il y a désormais un réel besoin de :

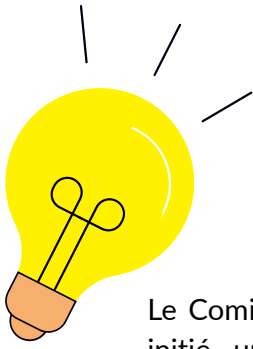
- Changer d'échelle, d'intensifier et de massifier les actions (toucher plus d'acteurs et d'essaimer sur l'ensemble du territoire).
- Rechercher la cohérence temporelle et géographique
- Mettre en place des programmes pluriannuels intercommunaux
- Structurer des plans d'action sur le long terme
- Améliorer la lisibilité des politiques et dispositifs
- Renforcer l'évaluation des dispositifs existants
- Développer des outils de suivi qualitatif et quantitatif
- Favoriser des partenariats coopératifs et durables
- Développer le rôle de mise en réseau de la Métropole en se basant sur des relais de réseau
- Faciliter la mobilisation des acteurs économiques
- Mobiliser le grand public par des événements inclusifs
- Intensifier la communication sur la transition écologique
- Valoriser la sobriété ludique
- Renforcer la culture associative et le bénévolat
- Des moyens humains et financiers supplémentaires en proportion aux objectifs affichés.

Un mot pour synthétiser cette contribution :

SOBRIETE

C'est le message prioritaire que le CETSE souhaite faire passer.

Moins de déchets, moins de gaspillage, moins de consommation sera la base pour protéger notre territoire et maintenir la trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 2°C.



Zoom sur la co-construction d'un indicateur de la qualité écologique du territoire

Le Comité d'évaluation de la transition sociale écologique (CETSE) a initié une collaboration partenariale avec la chaire d'excellence Économie de la QuAlité et ses Mesures (EQAM) de l'Université de Rouen, dirigée par Florence JANY-CATRICE, économiste professeure des universités.



Ce partenariat visait la coconstruction d'un indicateur de la qualité écologique des territoires normands, adapté aux spécificités du territoire de la métropole Rouen Normandie.

Le projet, baptisé EMIQATEN, s'est déroulé sur six ateliers entre janvier et octobre 2025. Il a abouti à la conception d'un indicateur composite mesurant la qualité écologique du territoire métropolitain à travers plusieurs dimensions et variables.

Un processus délibératif inédit en six séances pour aboutir à un indicateur composite structuré autour de 11 dimensions et 33 variables.



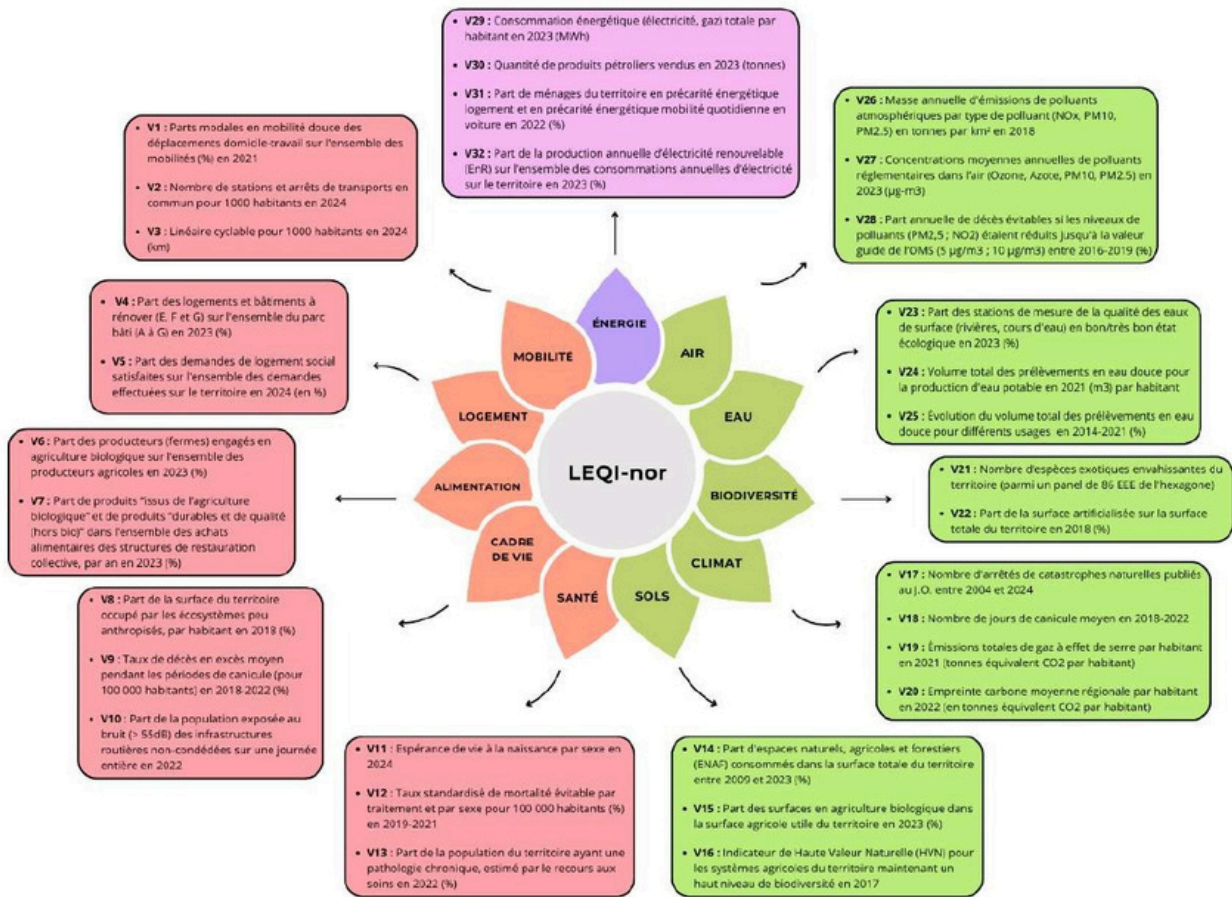
Cette démarche innovante, à la fois scientifique et participative, a permis d'intégrer les particularités locales dans la définition des critères clés de l'indicateur composite :

- 11 dimensions essentielles ont été identifiées par le CETSE : énergie, air, eau, biodiversité, climat, sols, santé, cadre de vie, alimentation, logement et mobilité ;



- Chaque dimension a été déclinée avec 32 variables, traduites par l'équipe de recherche, en données statistiques comparables avec d'autres territoires normands et nationaux ;
- Le CETSE a établi des objectifs d'augmentation ou de diminution des variables avec des seuils à atteindre à échelle 2035 et 2050, les valeurs cibles sont celles correspondant à la perception de ce qu'est un territoire de bonne qualité écologique pour les membres du CETSE.

Fiche de restitution des variables de la dimension ENERGIE				
GRUPE VIOLET CONSIGNES	GRUPE JAUNE CONSIGNES	GRUPE ROUGE CONSIGNES	GRUPE BLEU CONSIGNES	GRUPE VERT CONSIGNES
<p>VARIABLES VALIDES COLLECTIVEMENT</p> <p>1. Production d'énergie renouvelable 2. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale 3. Part de l'énergie nucléaire dans la consommation totale</p> <p>* Niveau de 100% production d'énergie renouvelable</p>	<p>VARIABLES VALIDES COLLECTIVEMENT</p> <p>1. Production d'énergie renouvelable 2. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale 3. Part de l'énergie nucléaire dans la consommation totale</p>	<p>VARIABLES VALIDES COLLECTIVEMENT</p> <p>1. Production d'énergie renouvelable 2. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale 3. Part de l'énergie nucléaire dans la consommation totale</p>	<p>VARIABLES VALIDES COLLECTIVEMENT</p> <p>1. Production d'énergie renouvelable 2. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale 3. Part de l'énergie nucléaire dans la consommation totale</p>	<p>VARIABLES VALIDES COLLECTIVEMENT</p> <p>1. Production d'énergie renouvelable 2. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale 3. Part de l'énergie nucléaire dans la consommation totale</p>
<p>VARIABLES NON VALIDES COLLECTIVEMENT</p>	<p>VARIABLES NON VALIDES COLLECTIVEMENT</p>	<p>VARIABLES NON VALIDES COLLECTIVEMENT</p>	<p>VARIABLES NON VALIDES COLLECTIVEMENT</p> <p>E : la consommation d'énergie renouvelable F : la consommation d'énergie renouvelable H : la consommation d'énergie renouvelable</p>	<p>VARIABLES NON VALIDES COLLECTIVEMENT</p>
<p>VARIABLES NON VALIDES COLLECTIVEMENT</p>	<p>VARIABLES A PRECISER</p> <p>1. Production d'énergie renouvelable 2. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale 3. Part de l'énergie nucléaire dans la consommation totale</p>	<p>VARIABLES A PRECISER</p>	<p>VARIABLES A PRECISER</p>	<p>VARIABLES A PRECISER</p>
<p>NOUVELLES PROPOSITIONS</p>	<p>NOUVELLES PROPOSITIONS</p> <p>1. Production d'énergie renouvelable 2. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale 3. Part de l'énergie nucléaire dans la consommation totale</p>	<p>NOUVELLES PROPOSITIONS</p>	<p>NOUVELLES PROPOSITIONS</p>	<p>NOUVELLES PROPOSITIONS</p>



Source : Jany-Catrice, Bouhier, 2025

Les résultats permettent une **comparaison des territoires** à l'échelle nationale et régionale.

Cet indicateur composite comprend à la fois des variables révélatrices de :

- l'état du territoire (**indicateur de pression** sur les écosystèmes et la population)
- la démarche de transition sociale écologique engagée par la Métropole ou les actions des acteurs du territoire (**indicateurs de réponse**).

Sans surprise, les résultats montrent **l'ampleur du défi**, pour tous les territoires de France métropolitaine, pour atteindre une bonne qualité écologique telle que définie dans ce projet. Ceci **confirme la réalité de la crise écologique et de l'urgence à agir**.

Les résultats montrent également une **forte inégalité entre les territoires**. Le Département de la Seine-Maritime et la Métropole, à l'instar des territoires français avec un **passé industriel fort**, sont souvent classés parmi les territoires qui sont **le plus en retard pour tenir les objectifs à 2035**.

Cependant, l'analyse des indicateurs de réponse met en évidence des disparités territoriales qui reflètent également les **premiers effets des politiques** mises en œuvre par les différentes collectivités. À cet égard, les actions engagées par la Métropole ont d'ores et déjà contribué à une **évolution positive de la situation**.



Comité Changement Climatique et Aménagement du Territoire

Ce comité a contribué notamment à l'élaboration et au suivi des documents de prospective et planification.

Il a notamment été mandaté pour accompagner la Métropole dans l'élaboration de son projet de territoire "Rouen Métropole 2050" et de son schéma de cohérence territoriale (SCOT AEC). Les membres ont notamment abordé les enjeux transversaux, mais aussi la neutralité carbone à 2050, la renaturation, les formes urbaines et la sobriété foncière à travers la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Il a également contribué aux grandes opérations d'urbanisme telles que le quartier Rouen Flaubert, la nouvelle ligne T5, le Quartier Saint-Sever Nouvelle Gare, pour lesquelles il a développé une grille d'analyse spécifique sur les aspects santé et bien-être des habitants.

35 Réunions
9 Sujets traités
2 Contributions



**Contribution au projet quartier
Flaubert (mars 2023)**



**Avis sur le Projet d'Aménagement
Stratégique (PAS) (en novembre 2024).**

Flaubert Habitat
Vallée de Seine
Sobriété foncière

St Sever Nouvelle gare

Eviter Réduire Compenser

Trajectoire ZAN

SCOT-AEC

ISadOra

Formes urbaines

Espaces publics

Renaturation



Zoom sur la contribution au projet de quartier Flaubert: la création d'une grille d'analyse sur les aspects santé et bien être des habitants

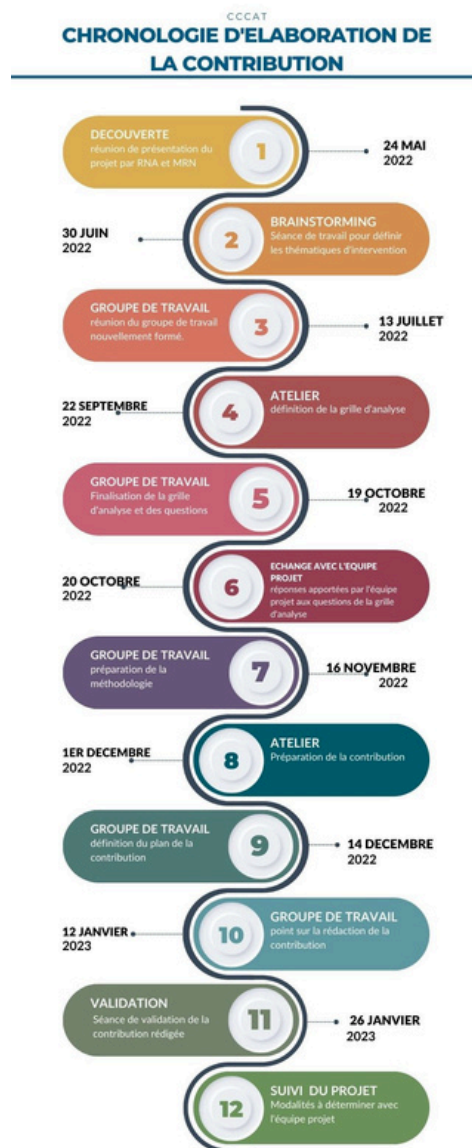


Dans le cadre de la concertation « Repensons le quartier Rouen Flaubert » lancée en 2020, le Conseil de développement a été sollicité pour apporter un regard complémentaire à celui des habitants.

Entre mai 2022 et mars 2023, le CCCAT a travaillé sur une contribution centrée sur le bien-être des habitants et usagers du futur quartier. Un groupe dédié a élaboré une méthode d'analyse inspirée du **guide ISadOrA**, permettant d'aborder de manière structurée les préoccupations des membres.

Cette démarche, complétée par la **méthode CLAIRE**, vise à produire une lecture qualitative du projet, en mettant l'accent sur les dimensions humaines et du vivant.

Elle positionne le comité non pas comme expert technique, mais comme **garant de la prise en compte des intérêts humains dans l'aménagement du territoire**.



Thème	Clés
Polluants et nuisances	Exposition des populations aux polluants et nuisances ainsi qu'aux impacts du changement climatique
Mobilités et accessibilités	Qualités des logements
	Mobilités actives et PMR
	Accessibilité emplois, commerces, équipements et services
Cohésion sociale et cadre de vie	La place de la voiture
	Cohésion sociale
	Cinq sens et identité du lieu
Clefs vertes et bleues	Fonction sociale des interfaces et des espaces communs
	Citoyenneté
	Espaces publics
	Espaces verts
	Agriculture urbaine
	Îlot de chaleur urbain
	Gestion des eaux pluviales
	Gestion du changement climatique, des risques naturels et technologique

Guide ISADORA
guide pour l'
Intégration de la
SANTÉ
Dans les
Opérations d'
Aménagement
urbain

Méthode CLAIRE
Contrôle (avant pendant après)
LowCal (le moins consommateur)
Adaptabilité (évolution des usages)
Innovation
Résilience
Ecologie

Dans cette contribution, le CCCAT salue les nombreux points forts du projet Flaubert et fait des propositions pour :

Faire évoluer le cahier des charges des futurs lots

Pour garantir la qualité de vie...

- Des logements qui privilégient le bien-être
- Des îlots ouverts qui favorisent le lien social
- Des équipements collectifs mutualisés

...Et permettre une vraie transition écologique

- Des immeubles qui permettent la mise en place des énergies citoyennes
- Le réseau de chaleur
- La gestion des eaux pluviales et grises
- La gestion des déchets

Des espaces publics créateurs de lien social

La végétation et l'eau créateurs d'espaces de bien-être et de lien social

- Proposer une végétation utile
- L'eau comme élément vital de la composition des quartiers

Mobilité

- Réinterroger la place de la voiture
- Mettre les mobilités actives au centre de la mobilité

Porter une attention essentielle à des usagers trop souvent oubliés

- Les personnes âgées
- Les enfants
- Les Femmes
- Les animaux domestiques, animaux de compagnie

Des espaces partagés pour favoriser la vie associative

La contribution a été accueillie favorablement par les services, ils se sont d'ailleurs appuyés sur celle-ci pour élaborer une **fiche action au Contrat local de santé** afin d'approfondir ses enjeux d'urbanisme favorable à la santé.





Zoom sur la contribution au projet de SCOT-AEC: la co-construction de la trajectoire ZAN

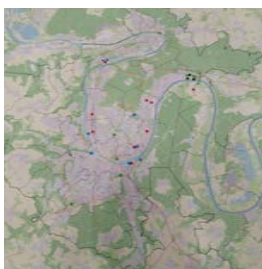
Le CCCAT s'est massivement mobilisé sur le projet de SCOT AEC avec **plus de 20 réunions et séances de travail** qui ont abouti à:

- une contribution au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
- la co-construction de la trajectoire de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en lien avec l'Assemblée des communes dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs et d'Orientation (DOO).
- un premier avis sur l'élaboration du plan d'action Air Energie Climat (AEC) en commun avec le CETSE.

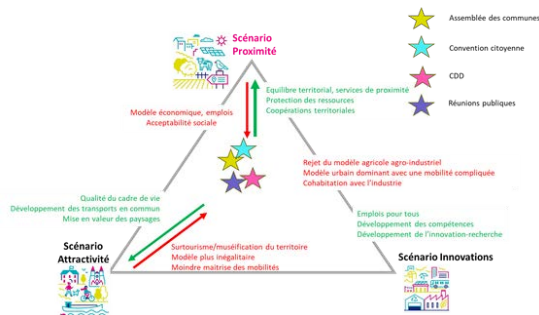
Apports multi-thématiques

Le CCCAT a travaillé d'avril 2023 à mars 2026 sur le projet de SCOT-AEC.

Il a d'abord été sollicité ponctuellement sur des thématiques et études diverses: renaturation, formes urbaines, la vallée de la Seine, scénarii de transition de l'ADEME...



Il a ensuite contribué à l'élaboration du projet de territoire "Métropole Rouen 2050".



Avis sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

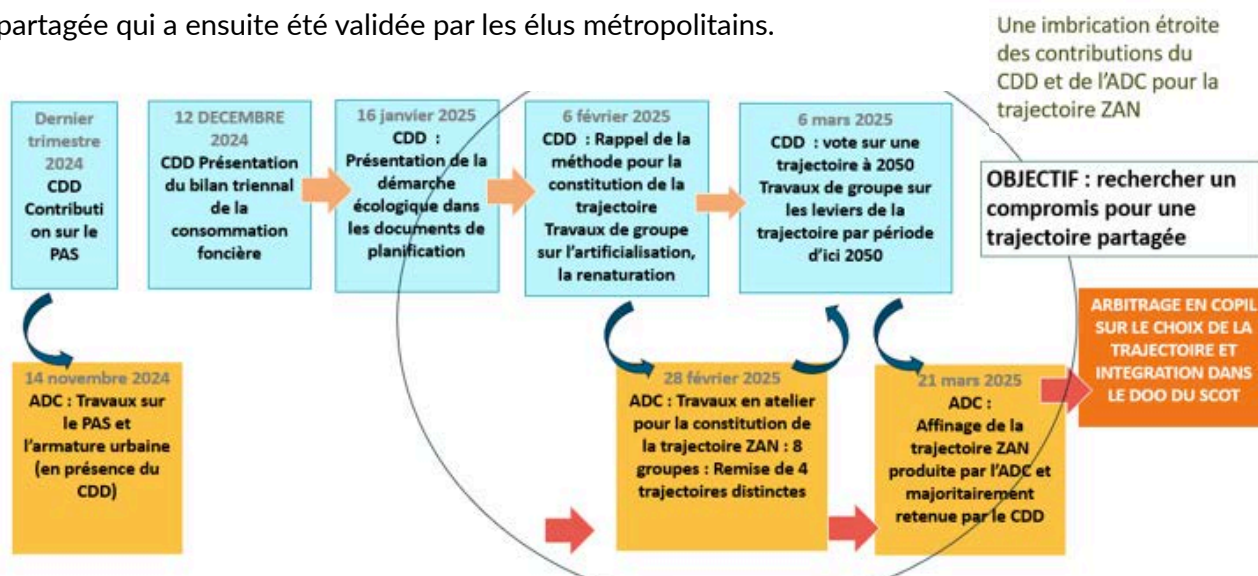
Le CCCAT a été sollicité par la Métropole pour apporter son regard sur l'ébauche de Projet d'Aménagement stratégique (PAS) en cours d'élaboration. Les membres ont émis un certain nombre de **réactions, d'analyses préalables et de compléments** à ajouter au PAS présenté.

Le CCCAT appelle à une **transition écologique ambitieuse**, fondée sur la **sobriété**, la **préservation des ressources**, la **justice sociale** et la **résilience territoriale**. Il propose une **approche systémique** intégrant biodiversité, qualité de vie, mobilités douces, agriculture durable et participation citoyenne dans le futur SCOT.

La co-construction de la trajectoire Zéro Artificialisation nette

Le CCCAT a choisi d'apporter sa contribution au Document d'objectifs et d'orientations (DOO) sur le thème de la **sobriété foncière**. Dans ce cadre, il a travaillé à la fois sur la **stratégie "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC)** et sur la construction de la **trajectoire visant à atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050**.

Quatre séances de travail du CCCAT ont été consacrées au ZAN, notamment les sessions du 6 février et 6 mars 2025, en collaboration et de façon itérative avec l'Assemblée des communes (ADC), pour aboutir à un compromis sur la trajectoire ZAN. Cette imbrication étroite des contributions du CDD et de l'Assemblée des communes a permis de définir une trajectoire partagée qui a ensuite été validée par les élus métropolitains.

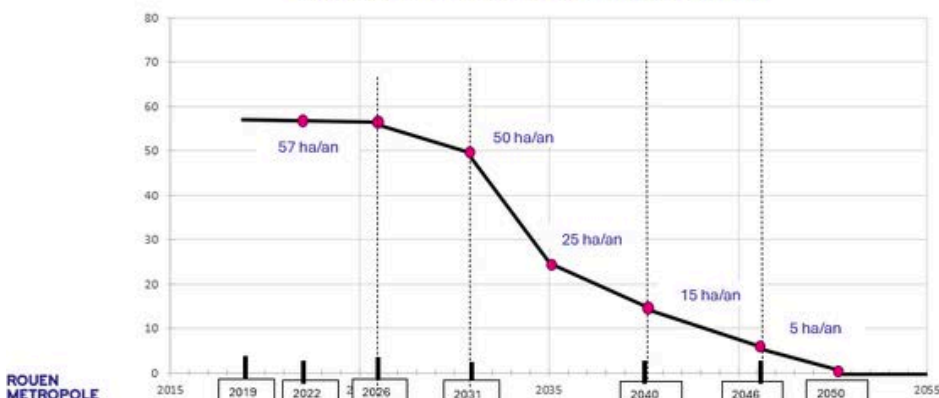


Le CCCAT a analysé le potentiel d'artificialisation et de renaturation, en se basant sur quatre invariants définis par les élus métropolitains : zéro artificialisation nette, adaptation au changement climatique, zéro émission nette de carbone, et maintien de la biodiversité. Ils ont également pris en compte les axes du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le contexte territorial.

La trajectoire choisie fait infléchir fortement l'artificialisation nette du territoire de 2031 à 2040.

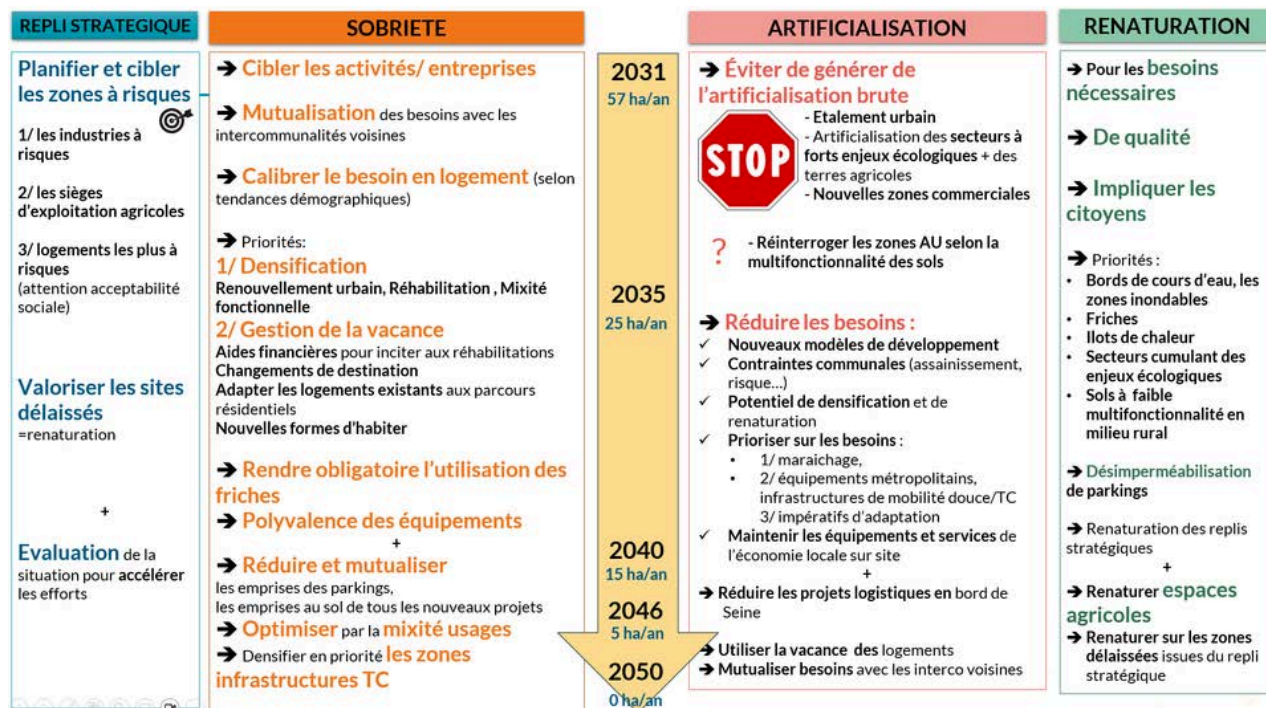
Le CCCAT a donc majoritairement axé son travail sur la **mobilisation des leviers d'action sur la première décennie** afin de donner l'opportunité de suivre au mieux la tendance escomptée.

Artificialisation nette ha/an



Compilation des éléments essentiels des trajectoires 1 et 2 pour la trajectoire ZAN retenue par le CDD

Les membres du CCCAT ont enfin formulé toute une série de propositions pour atteindre la trajectoire ZAN et démarrer le plus rapidement possible :



Comité du numérique

La création du comité

Le CDD a été sollicité en tant que bêta-testeur de la nouvelle plateforme open data de la Métropole. À l'issue de l'atelier de restitution, l'idée a émergé d'associer le CDD aux réflexions menées par la Métropole sur les enjeux du numérique et de créer, à cette fin, un comité dédié.

Quinze membres ont manifesté leur intérêt pour participer à ce nouveau comité et ont défini ensemble son programme de travail.



12 Réunions
4 Sujets traités
2 Contributions

- Contribution à la feuille de route **numérique responsable** de la Métropole (novembre 2024)
- Contribution à la **feuille de route sur l'IA** de la Métropole (février 2026)

Responsable

Intelligence artificielle

Inclusion

Open data

Sobriété

Resonum

Site internet

Bonjour!

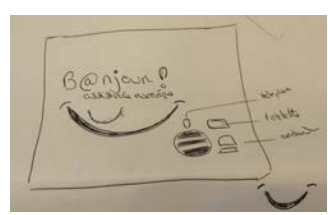
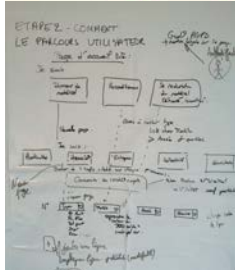
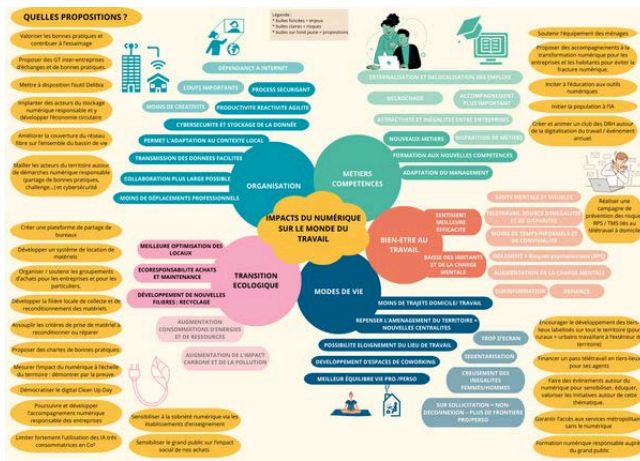
Accompagnement numérique

Zoom sur la contribution à la feuille de route numérique responsable de la Métropole



En juin 2023, le comité du numérique a choisi d'accompagner la Métropole dans l'écriture de sa feuille de route du numérique responsable.

Ainsi, pendant 6 séances entre septembre 2023 et octobre 2024, ses membres ont choisi les thématiques qui leurs semblaient prépondérantes et ont fait 66 propositions sur la fracture numérique, la sensibilisation et l'éducation, la sobriété numérique ainsi que l'accompagnement des nouveaux usages et l'évolution des comportements vis-à-vis du numérique dans le monde du travail.



Ils ont notamment prototypé 2 services :

“Bonjour - accompagnement numérique”



Ce service gratuit doit permettre aux habitants de la métropole de devenir autonomes dans leurs usages numériques du quotidien.

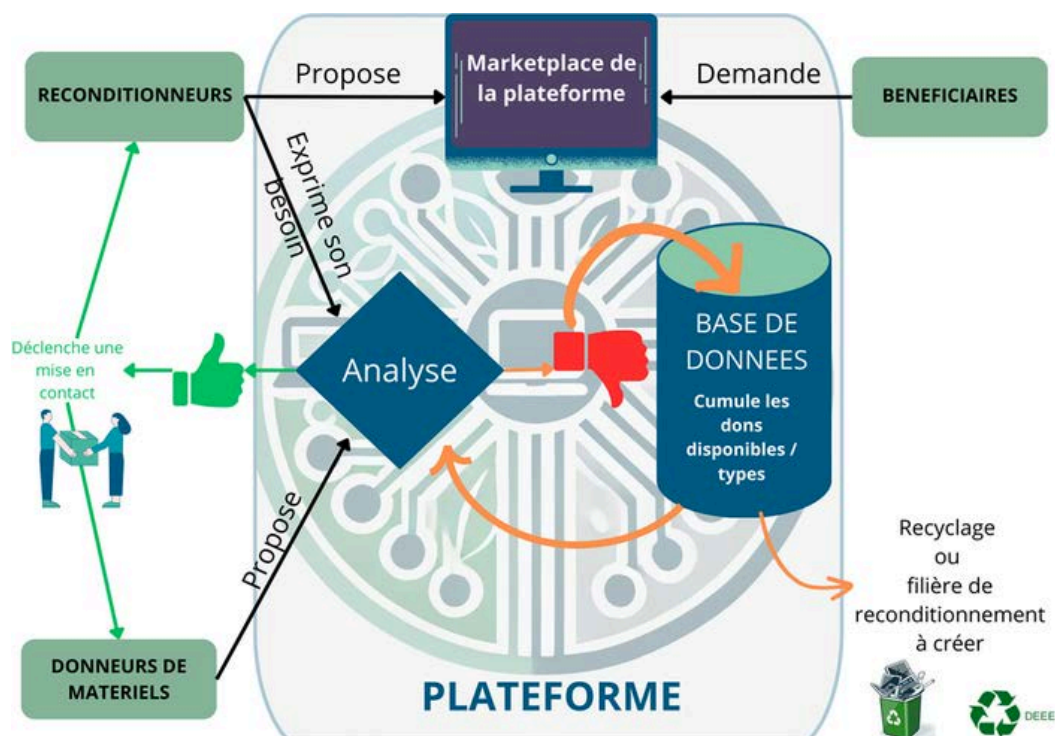
Il a pour objectif d’accompagner, de rassurer et d’orienter les personnes vers l’interlocuteur le plus adapté et le plus proche, en mesure de les aider à résoudre leurs difficultés. Il n’a pas vocation à se substituer à la personne concernée ni aux dispositifs existants, notamment France Services.



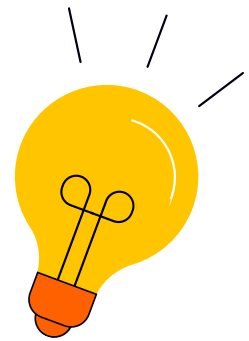
“Resonum - plateforme de mise en relation”



Ce projet vise à mettre en relation les donneurs, les reconditionneurs et les demandeurs pour la collecte, le reconditionnement et la mise à disposition de l’ensemble des équipements numériques du territoire.



Zoom sur la contribution à la feuille de route sur l'IA



Le Comité du Numérique a été sollicité par la Métropole pour contribuer à l'élaboration d'une feuille de route sur l'intelligence artificielle.

Deux ateliers, tenus en octobre et décembre 2025, ont permis d'explorer des usages possibles de l'IA à l'échelle métropolitaine, en croisant prospective et propositions concrètes dans une démarche participative et créative.

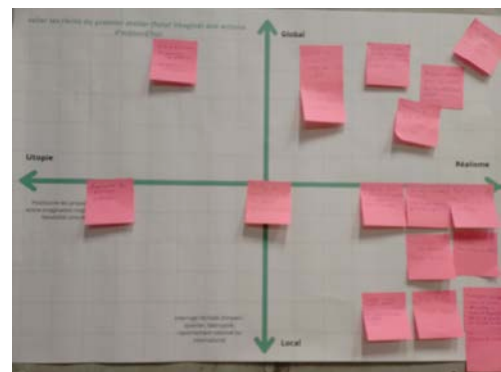
Les participants ont insisté sur une IA utile, inclusive et soutenable, respectant des principes éthiques et environnementaux. Ils ont souligné l'importance du contrôle humain sur les décisions sensibles, de la formation des citoyens et agents, et de l'adaptation aux publics vulnérables.

À l'issue des travaux, sept actions prioritaires ont été retenues par vote.

Les prérequis

Les prérequis incontournables affirmés par le comité :

- ▶ la sécurité des données,
- ▶ la souveraineté numérique,
- ▶ la transparence des algorithmes,
- ▶ la sobriété énergétique.



L'IA ne doit pas être un gadget ni un facteur de dépendance, mais un outil maîtrisé, au service des habitants et des acteurs du territoire.

Les 7 actions proposées

- ▶ Préservation de la ressource en eau
- ▶ Fluidification de la circulation automobile
- ▶ Création d'une filière locale de l'IA
- ▶ Centralisation des terminaux
- ▶ Développer un outil IA local
- ▶ Big Open Data
- ▶ Accès à la culture





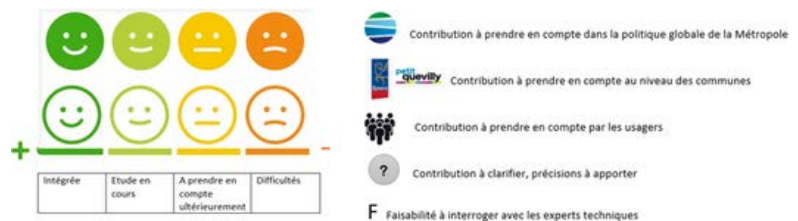
La prise en compte des contributions

Les services métropolitains se sont engagés à faire un retour systématique sur les propositions formulées :

- 13 mars 2024: Retour sur la proposition de tarification solidaire
- Juin 2024: Retour sur les propositions au bilan à mi-parcours PCAET
- 12 septembre 2024: Retour sur l'avis sur le PDM
- 14 octobre 2024: Restitution sur la prise en compte de la contribution sur le quartier Flaubert
- 26 novembre 2024: Prise en compte des éléments du CDN dans la feuille de route numérique responsable
- 10 mars 2025: Bilan de la co-construction de la trajectoire ZAN
- 5 mars 2026 : Prise en compte des propositions dans le PAS, DOO et plan d'action AEC

Retour sur les contributions citoyennes

Une contribution citoyenne = une évaluation de l'état d'avancement de la prise en compte de la contribution dans le projet Rouen Flaubert



L'analyse de la prise en compte des **385 propositions de 4 contributions** (Avis sur bilan à mi-parcours du PCAET, Contribution sur la feuille de route numérique responsable, Contribution à l'élaboration du PDM, Contribution au projet de quartier Flaubert), a permis de mettre en évidence que:

35% des propositions ont été réalisées

13 % des propositions sont en cours de réalisation

19% des propositions sont programmées pour une réalisation future

12 % des propositions sont à l'étude

13 % des propositions considérées comme non réalisables

67%
des propositions du
CDD ont été retenues !

Cela prouve la pertinence et l'utilité du CDD, ainsi que la qualité des relations avec les services de la MRN vers un objectif commun.



Conseil de Développement Durable

Retrouvez l'actualité et l'intégralité des contributions sur la page Internet dédiée au CDD :

<https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/conseil-de-developpement-durable-de-la-metropole>

Des questions, des propositions, écrivez à l'adresse :

cdd@metropole-rouen-normandie.fr

Mise en page et harmonisation de la contribution :

Claire MONTAY, Service participation et citoyenneté - MRN - 2026



métropole
ROUENORMANDIE